

Dossier vaudois des 523: 67 permis de séjours accordés, 16 renvois

BERNE/LAUSANNE - Berne a rendu ses premières décisions dans le dossier vaudois des "523". Sur les 229 requérants d'asile déboutés, 67 reçoivent un permis de séjour, mais 16 personnes seront renvoyées. La gauche vaudoise est satisfaite. Le radical Melly reste mitigé.

Les cas de 146 personnes n'ont pas encore pu être tranchés, ont précisé jeudi le Département fédéral de justice et police (DFJP) et le Département vaudois des institutions et relations extérieures (DIRE) dans un communiqué commun. Ces personnes sont engagées dans des voies de droit extraordinaires.

Une délégation du Conseil d'Etat vaudois a rencontré mercredi après-midi à Berne le conseiller fédéral Christoph Blocher. La séance avait pour but de "faire le point sur les négociations relatives au dossier des requérants d'asile déboutés".

Les deux parties ont constaté que 1062 personnes avaient déjà pu être régularisées sur les 1523 cas soumis en 2003 par le canton de Vaud dans le cadre de la circulaire Metzler. Le sort de 229 personnes devait encore être tranché. Sur mandat du Grand Conseil, le gouvernement vaudois a actualisé les données de ces dossiers et les a soumis une nouvelle fois à l'Office fédéral des migrations à la mi-mai.

L'office fédéral ne s'est prononcé que sur les 83 cas où le renvoi était exécutoire. Soixante-trois d'entre eux recevront un permis, quatre pourront aussi rester en Suisse mais sous réserve de la vérification de leur identité, précise le communiqué. Enfin, dans seize cas, Berne reste intraitable: ces personnes devront partir.

Le DIRE avertira personnellement les 229 requérants concernés. "Le gouvernement vaudois s'est engagé à respecter désormais les décisions fédérales en matières d'asile et organisera le retour des personnes tenues à quitter la Suisse", conclut le texte.

Pour la gauche vaudoise, le dossier "avance dans la bonne direction", a déclaré la présidente du parti socialiste Josiane Aubert. Elle s'est déclarée "satisfaite" des solutions trouvées pour la plupart des gens, même si des clarifications sont attendues à l'automne notamment sur les 16 renvois.

Le député radical Serge Melly, auteur de la motion à l'origine du décret demandant l'arrêt des renvois, a réagi de manière plus "mitigée". "C'est comme le temps aujourd'hui, il y a un beau rayon de soleil mais il pleut quand même", a-t-il confié en restant "malheureux" des 16 départs annoncés.

(ats / 06 juillet 2006 18:24)